



ASSOCIATION GESTARE

C.H.R.S. Oustal

Maison Relais

Service Accompagnement Familles

4, rue de Verdun

34 000 MONTPELLIER

Tel : 04.99.52.28.20

gestare@wanadoo.fr

PROJET ASSOCIATIF

Sommaire

- 1- Préambule** : motivations et finalité du projet
- 2- Notre histoire** : Historique de l'association GESTARE : origine, évolution
- 3- Notre identité** : le cadre légal, les statuts, le règlement intérieur, les règles de vie dans les établissements, composantes de l'association, organes et conseils.
- 4- Nos valeurs** : principes et visée éthique. Convictions et responsabilité
- 5- Nos objectifs** : services, prestations, accompagnement
- 6- Nos moyens** : moyens humains, matériels, organisationnels. Notre spécificité.
- 7- Nos partenaires** : financement, coopération
- 8- Nos perspectives** : moyen terme et plus long terme



1- Préambule

Motivations et finalité du projet associatif¹ de l'association GEST.A.RE

L'Association GEST.A.RE a été créée en 1997, en réponse à des circonstances, dont l'historique présenté plus loin, donne les éléments essentiels. Elle est née du projet ambitieux et innovant d'accueillir et d'accompagner des personnes en situation de grande précarité, sans logement et sans travail, en vue de leur réinsertion dans la société de droit commun.

Ce projet a été concrétisé au cours des années à la fois dans la continuité des convictions qui ont animé les fondateurs de l'Association et dans la nécessaire adaptation aux problématiques nouvelles posées à la société.

Aujourd'hui, il apparaît aux membres du Conseil d'Administration que le moment est venu de le reprendre et de le formaliser afin de retrouver les valeurs fondamentales initiales et d'en expliciter les modalités de mise en œuvre dans le temps actuel, marqué par l'émergence de besoins nouveaux appelant des réponses spécifiques.

Le renouvellement effectué ou prévisible des équipes d'administrateurs bénévoles et de salariés rend cette reprise et cette formalisation nécessaires afin de permettre à chacun de réaffirmer son engagement, fondé sur de solides références, condition indispensable pour assurer la cohérence des actions de l'Association GEST.A.RE et leur projection vers l'avenir.

Sa préparation et sa rédaction ont été guidées par plusieurs intentions :

- Faire connaître notre Association telle qu'elle existe et fonctionne depuis sa création ;
- Affirmer nos choix sociétaux à la base de nos réalisations dans le champ social ;
- Expliciter nos orientations, notre stratégie et nos projets en matière d'accompagnement et d'aide à la réinsertion apportée aux personnes en grande précarité, sans logement et sans travail ;
- Renforcer la visibilité de nos actions dans notre environnement constitué par nos partenaires institutionnels, les autres associations et l'ensemble de la société civile.

Sa parution et sa diffusion ont pour objet :

- De constituer une référence écrite, consultable, communicable, de l'identité de l'Association, de son action présente et à venir ;
- De rappeler la permanence du sens de notre action dans ses différentes déclinaisons : l'accueil et l'accompagnement de la personne en grande difficulté sociale, seule, en couple ou avec de jeunes enfants, en vue d'une réinsertion qui lui (leur) permette de retrouver l'autonomie dans l'organisation sociale de droit commun, sans oublier notre projet d'un lieu de vie qui assure des conditions décentes aux personnes nécessitant une aide médico-sociale.

¹ Différent du projet d'établissement, construit par les salariés, touchant aux modalités d'intervention, d'action éducative, sociale, thérapeutique, en vertu de la Loi du 2 janvier 2002, qui a été écrit pour le CHRS l'Oustal lors de sa création et revu en 2005, lors de son extension à 45 places.



Pour sa réalisation, le Conseil d'Administration a procédé par étapes :

- La première étape, évaluative, a été centrée sur l'existant, procédant à un état des lieux de l'association et de son fonctionnement actuel. Elle a fait apparaître les points forts de notre organisation et de notre action, mais aussi les transformations à envisager, liées à l'émergence de problématiques nouvelles ainsi qu'au renouvellement des personnes et des formes d'organisation et d'action ;
- La deuxième étape a été celle de l'élaboration, en lien avec les salariés invités à apporter leur contribution, et en relation avec les organismes compétents et habilités à nous conseiller, Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux (URIOPSS), Fondation Abbé Pierre (FAP) ;
- La troisième étape a conduit à la formalisation du document et à sa communication en direction de nos membres, des salariés et résidents, ainsi que de nos partenaires institutionnels, des autres associations et de tous nos concitoyens par l'intermédiaire des médias.



2- Notre histoire

Création de l'association

1- Une action militante, le 5 novembre 1994, *Journée Nationale du Droit au Logement*, entraîne l'investissement par des « sans abri » et des associations d'un bâtiment de la CRAM, 139 Avenue de Lodève, inutilisé et en instance d'être vendu. Un squat s'organise. 17 associations se regroupent, formant le « *Collectif 139* » revendiquant la création d'un lieu alternatif à ce qui existe comme réponse institutionnelle mise en place au bénéfice des sans abri. Un document est rédigé ; l'expérience est vue comme un laboratoire de nouveaux rapports possibles de la société à l'exclusion.

2- En aout 1995, un référé d'évacuation est mis à exécution. Les média locaux et nationaux s'emparent de l'évènement; un immeuble du centre ville est proposé par les pouvoirs publics, à la location, 14 rue Bruyas. Un certain nombre d'associations décident de jouer le jeu de l'institutionnalisation.

Une association est créée: « *La Maison de la Solidarité* », et les statuts déposés le 18 décembre 1995. Le conseil d'administration est constitué de représentants d'associations intervenant dans le champ de l'action sociale sur Montpellier et présidée par un ancien commis de l'Etat à la retraite. Un directeur, deux accompagnateurs dont un des membres fondateurs du « Collectif 139 » et deux surveillants de nuit sont recrutés.

Ce lieu d'hébergement ouvre ses portes en Janvier 1996, sous le nom de Maison de la Solidarité, pour 40 résidents et 5 hôtes, anciens du squat de la CRAM.

Le fonctionnement est construit sur la base de la cogestion du quotidien.

Très rapidement des difficultés se font jour, dues en partie à l'héritage du squat (seuls les plus fragiles des membres ont été rapatriés sur la rue Alfred Bruyas). La vétusté des locaux ajoutée à l'accompagnement des résidents par un ancien squatter accentue la montée de la violence. Le montage institutionnel effectué dans l'urgence révèle sa fragilité.

Le 21 aout 1996, l'institution cesse sa fonction d'hébergement, l'équipe d'encadrement continuant d'accompagner quelques résidents dans des logements provisoires.

Le Président démissionne.

3- Un administrateur provisoire est nommé par le Préfet. Conjointement l'équipe d'encadrement et les membres du CA travaillent à la rédaction d'un nouveau projet institutionnel adopté par le CA du 18 Novembre. Dès le 25, des résidents sont à nouveau hébergés. Par une Assemblée Générale du 21 Janvier 1997, les nouveaux statuts sont adoptés. La nouvelle association désormais nommée **GESTARE** (Gestion Animation Recherche) est présidée par Maurice Demart; elle se donne pour mission de favoriser l'acquisition, par les personnes accueillies, d'un minimum de ressources humaines leur permettant un plus d'autonomie personnelle et/ou le choix de se diriger vers d'autres structures existantes.

L'association gère le lieu d'hébergement qui prend le nom d'Oustal, (la Maison).

Le souci de stabiliser et de pérenniser la structure débouche le 1^o Avril 1998 sur l'obtention de l'agrément Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale et un an plus tard l'extension de 25 à 33 places.



Développement des actions de Gestare

Les vingt années qui suivent voient cette stabilité confirmée. Le projet s'enrichit de réalisations nouvelles sur divers plans:

1999: mise en place d'un dispositif d'intervention psychologique expérimental.
A partir de cette date, le CHRS se développe; une partie des résidents est installée dans des appartements extérieurs: 8 places, puis 4 supplémentaires en 2002, puis 12 encore en 2004 financées, donc à disposition, en 2007.

Aujourd'hui, le CHRS offre 45 places d'hébergement, 21 en structure communautaire, 24 en appartements.

2000: Les travaux de rénovation de l'Oustal, envisagés depuis des années (2^o semestre 1996), et jamais réalisés, sont enfin engagés.

2001: Projet de journal, qui sortira l'année suivante.

La même année, le CA lance une réflexion sur la politique d'admission, en faveur des femmes avec jeunes enfants (Salle de jeux?), jeunes isolés, sans papier, malades sortis d'hôpitaux psychiatriques.

2002: Préfiguration d'une **Maison Relais**; étude de faisabilité d'un lieu de vie adapté à des personnes sans plus de perspectives d'emploi et ne pouvant vivre seules; Pension de famille, résidence familiale : le choix se porte sur des logements articulés autour de parties communes.

Un lieu est trouvé à Jacou mais la transaction échoue. Faute de mieux le projet est repris sous la forme de deux appartements dans un quartier de Montpellier appelé alors « La Paillade » et actuellement « Mosson ». L'encadrement est fait par deux hôtes de maison et l'accompagnement assuré par les structures extérieures (droit commun). Le service ouvre ses portes en 2003 à la Résidence du Lac.

La construction d'un lieu plus adapté au projet n'est pas abandonnée.

Cette même année 2002 à l'initiative de résidents, une aide est apportée aux victimes des inondations du village d'Aramon, pendant une semaine sous forme de travaux divers (déblayage, nettoyage des habitations).

2003: Mise en place du Conseil de vie Sociale.

2004: Un partenariat est mis en place avec la *Fondation Abbé Pierre* : un soutien financier de 15000 € en contrepartie duquel Gestare assure une assistance méthodologique : aide à la création de maisons relais auprès d'associations d'accueil et d'hébergement engagées sur le Grand Sud; service assuré jusqu'en 2008, tandis que le partenariat perdure.



2006: changement d'adresse de l'association : 4 rue de Verdun.

Cette même année, en juin, le Conseil Départemental de l'Hérault confie à Gestare l'ouverture d'un Service d'Accompagnement des familles. Aujourd'hui, 11 familles sont suivies et accompagnées dans le cadre d'une action d'insertion par le logement et d'un soutien à l'exercice de la parentalité.

2008: Face au problème du vieillissement et de la perte d'autonomie des personnes assistées, Gestare travaille à l'ouverture d'une structure d'accueil spécifique, en association avec une structure médicosociale, sous le forme d'une maison relais adossée à un service de santé du type SAMSAH ou SAVS. Un premier lieu de construction est trouvé à Castelnau le Lez; l'affaire est sans suite, faute de financement de la prise en charge des problèmes de santé. La recherche se poursuit.

2009: mise en place de l'opération « *A cœur de vacances* ». Appuyée sur les résidents et le personnel volontaire, l'association organise le transport, l'accueil et l'hébergement de familles en difficulté avec jeunes enfants, pour une semaine de vacances près de la mer. Cette sera renouvelée deux fois avec succès.

Cette année est créée sur Montpellier le collectif « *La Boussole* » dont la mission est le développement d'actions sportives, culturelles et artistiques, auprès des publics en difficulté; Gestare y participe activement, notamment en assurant le portage financier et salarial du collectif (football, théâtre, voyages).

2012 : Rencontre citoyenne au CHRS communautaire en présence d'élus, d'universitaires et des résidents

Repas des voisins : une rue mise à disposition par arrêté municipale, le cirque Balthazar a participé à ce moment convivial qui regroupait la majorité des résidents des différents établissements, les voisins et les commerçants du quartier

2013 : le projet de construction de la Pension de Famille prend finalement forme sur un terrain mis à disposition par la mairie, rue de l' Agathois qui ouvrira en 2014 ses 23 studios : « *l'atelier* ».

Début de l'implication des salariés et des résidents dans le Comité Consultatif Régional des Personnes Accompagnées.

2014 : Emménagement des résidents de la Pension de Famille au sein de la nouvelle résidence L'Atelier.

Démarrage de l'action « Maintien dans le Logement » soutenu par les services de l'Etat. Cette action est menée en lien avec les bailleurs publics avec comme objectif d'aller vers des locataires repérés en difficulté.

Réalisation des évaluations internes et externes.



2015 : démarrage du travail sur le projet de réhabilitation du CHRS L'Oustal (hébergement communautaire)

Poursuite et développement de l'action « Maintien dans le logement »

2016 : l'organisation de la Coupe du Monde des sans-abris « Homeless World Cup » est transférée de la Boussole au Collectif En Jeu géré par l'association GESTARE

Lancement de l'étude de faisabilité pour la rénovation du CHRS communautaire.

Augmentation de la capacité d'hébergement d'insertion de 12 places à compter du 1^{er} octobre 2016 avec comme perspective que ces 12 places intègrent l'activité du CHRS et soient financées en dotation globale de financement dès 2017.

2017 : nous déplorons la disparition de Monsieur René Sirven, Président de l'association. Les Administrateurs, la Direction et les salariés lui rendent hommage et le remercient pour cette belle aventure à ses côtés.

Monsieur Bernard Matou est unanimement désigné Président de l'association

Les 12 places d'hébergement d'insertion sont transformées en place CHRS. Le CHRS l'Oustal est à ce jour agréé pour 57 places.

Née d'une action militante, Gestare assume son histoire. Elle s'est étoffée pour devenir gestionnaire d'équipements adaptés à l'accueil d'un public déshérité, tenant compte de la multiplicité des situations, de la particularité des caractères de chacun, de l'évolution des individus, cela dans un environnement politico-social difficile, sans déroger aux principes d'autonomie de la personne qui constitue l'originalité de sa démarche propre et de la démarche du collectif dont elle est issue.



3- Notre identité

L'Association GEST.A.RE relève de la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

Son identité est exprimée dans le sigle qui la représente :

- **Gest**, pour Gestion
- **A**, pour animation
- **Re**, pour recherche

L'article 3 des statuts actuels, modifiés en 2008, en expose l'objet :

« L'Association a pour objet de permettre aux personnes isolées, en couple ou en famille, se trouvant en situation d'exclusion ou d'errance par la perte d'emploi et de logement, d'être accueillies dans un lieu où elles seront hébergées et accompagnées en vue de leur réinsertion à toute forme de vie sociale et citoyenne.

Elle entend promouvoir la dignité de ces personnes en leur apportant un soutien psychologique et matériel, condition d'un retour progressif à l'autonomie, en entretenant entre elles un esprit d'entraide et de solidarité et en proposant des réponses adaptées à leur situation, à leurs besoins et à leurs aspirations : lieu collectif ou appartement individuel.

Par l'intermédiaire des travailleurs sociaux accompagnants, elle soutient leur participation à l'élaboration et au suivi d'un projet personnel à partir de l'écoute de leur demande et dans le respect de leur droit à l'intimité et à la vie privée. »

Dans ce cadre, sa particularité est d'être une association gestionnaire, chargée par les pouvoirs publics d'assurer une mission d'accompagnement et d'aide auprès de personnes en grande difficulté sociale, sans domicile et sans travail.

Son financement est essentiellement constitué par des fonds publics, auxquels peuvent s'ajouter des aides ou des subventions d'institutions privées, partenaires d'actions spécifiques.

Son organisation et son fonctionnement sont conformes aux dispositions légales et réglementaires.

Les documents officiels de l'association, statuts, règlement intérieur, document unique de délégation (DUD) peuvent être consultés.

Les comptes-rendus des réunions statutaires et légales (assemblée générale, conseil d'administration, réunions avec le délégué du personnel, conseil de vie sociale) permettent d'en suivre le déroulement au cours des années.

Les fonctions des différentes composantes de l'association sont définies à partir des critères de complémentarité et de cohérence :

- Réunie habituellement au mois de juin de chaque année, l'Assemblée Générale vote les éléments de l'activité présentés par les rapports : rapport moral, rapport d'activité, rapport financier. Elle débat sur les projets et les orientations à venir. Elle élit les membres du Conseil d'Administration, bénévoles issus de la Société civile.
- Le Conseil d'Administration élit le (la) président(e) et les membres du bureau, vice-président(e), trésorier(e), secrétaire.



- Il a en charge la gouvernance de l'Association. Il construit et formalise le projet associatif, détermine la stratégie et les moyens, assure la gestion financière (comptes), matérielle (locaux, matériel) et humaine (recrutement et suivi)
- Le bureau assure le suivi des dossiers en cours et prend les décisions urgentes en matière de relations humaines, de gestion matérielle et financière.
- Le Conseil de Vie Sociale (CVS) permet de réunir représentants des résidents des différents établissements, des salariés et du Conseil d'Administration afin de rédiger et d'actualiser les règles de vie, de soumettre au Conseil d'administration toute demande concernant la vie quotidienne dans les établissements. Les résidents y sont majoritaires. Le (la) président(e) et le (la) secrétaire du CVS sont des résident(e)s, le (la) vice président(e), un(e) salarié(e)
- Les salariés
 - Le(s) professionnel(s) chargé(s) de la direction (pcd) veille(nt) au respect du projet associatif dans les établissements et services. En relation continue avec le président, le bureau et le Conseil d'Administration, il(s) met(tent) en œuvre les décisions, manage(nt) les équipes et gère(nt) par délégation du président, dans l'exercice de son mandat reçu de l'Assemblée générale, les moyens matériels et financiers mis à sa (leur) disposition.
 - Les professionnels en charge du public accueilli réalisent les actions d'accompagnement et d'insertion avec les résidents et les familles.

Tous contribuent à la réflexion des administrateurs concernant les projets et la stratégie par des apports écrits et/ou oraux.

L'activité de l'Association est déclinée en :

- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) « l'Oustal », qui dispose de 57 places, dont 36 places ouvertes en logement diffus, et 21 places regroupées dans un foyer de type communautaire situé en centre-ville,
- Service Accompagnement des Familles (SAF), financé pour partie par le Conseil Départemental de l'Hérault et par la Métropole à compter de l'exercice 2018. Deux salariés accueillent et accompagnent 11 familles avec enfants de moins de trois ans dans des appartements-relais ;
- Maison relais ou pension de famille, qui jusqu'en 2014 était déployée dans de grands appartements et une maison. Depuis août 2014 et en partenariat avec Hérault Habitat, les résidents ont pu intégrer la résidence L'Atelier, constituée de 23 studios, où 2 salariés accompagnent 23 résidents, seuls ou en couple, dans une problématique de logement et d'autonomie citoyenne en relation avec les structures de droit commun.
- Maintien dans le logement et prévention des expulsions financé par la DDCCS, une action d'abord expérimentale engagée en 2014, à destination des publics en risque de ne pas pouvoir se maintenir dans leur logement



(impayés de loyer, troubles du voisinage, occupation du logement problématique). Au regard des résultats obtenus et de la volonté des services de l'Etat et des bailleurs sociaux de la poursuivre, cette action innovante de prévention des expulsions est maintenant reconduite chaque année. A ce jour ce sont 94% des personnes accompagnées qui ont pu rester dans leur logement grâce à notre action

Dans tous les cas, l'accompagnement est personnalisé, en relation avec tous les partenaires nécessaires, sociaux et médicaux.

Il met en œuvre l'articulation nécessaire entre responsabilité collective et individuelle de chacun, base du retour au droit commun et à l'insertion, visant l'utilité sociale au-delà de la seule insertion professionnelle.

La situation actuelle

- La reconnaissance de notre apport à la collectivité : Etre partenaire reconnu comme acteur social spécifique ;
- L'affirmation de notre identité portée par notre projet associatif ;
- L'adaptation aux données actuelles (public, demande sociale) et aux orientations institutionnelles (Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), Agence régionale de santé (ARS), Collectivités : Mairie, Métropole, Conseil Départemental, Conseil Régional.
 - ✓ Nos atouts : l'ancrage dans le tissu social, la qualité et l'efficacité de nos réalisations et de nos actions, notre adaptabilité démontrée depuis la création de l'Association.
- Les questions nouvelles posées dans le champ social et leur impact direct sur nos missions :
 - L'évolution possible des Associations qui conduirait à leur confier des tâches de sous-traitance, les soumettrait au donneur d'ordre, en les coupant de la demande sociale ;
 - Les relations avec les financeurs et leurs effets en termes de fonds propres, de taille critique, de mutualisation en interne, d'association ou de fusion, en externe, susceptibles d'engager la pérennité de l'Association actuelle;
 - Le poids croissant de la logique financière, des décisions à distance (Europe) et par voie de conséquences, la place des bénévoles ;
 - L'évolution du public accueilli et la logique de la prestation de services, de l'externalisation des services et des personnes



4- Nos valeurs

Les activités de l'Association Gestare ne sauraient se réduire à une prestation de service proposée dans le champ social, sans principes qui les fondent et leur donnent du sens aussi bien pour ses responsables que pour les personnes accompagnées. Ces principes sont d'ordre éthique, en entendant l'éthique comme le fondement qui donne valeur à nos actions dans notre société démocratique, laïque et pluraliste. C'est pourquoi, au-delà de l'identification à partir de nos actions, notre sigle GEST.A.RE est porteur de nos valeurs et de notre démarche éthique fondée sur la conviction et la responsabilité :

- Il exprime nos convictions essentielles :

1- celle de la réalité des potentialités de la personne, aux prises avec ses propres troubles, défaite par les circonstances de la vie, par les conditions indignes vécues dans son existence, et chez laquelle souffrance psychique et souffrance sociale se sont cumulées ;

2- celle de la solidarité comme base du « vivre-ensemble », fondement de la cohésion sociale à maintenir et/ou à restaurer.

- Il affirme notre double responsabilité, d'une part à l'égard de toute personne accueillie et accompagnée vers l'accès à sa responsabilité propre, là où elle peut l'exercer, dans le logement et le travail, d'autre part vis-à-vis de la Société globale et des Institutions chargées de la solidarité collective et du contrôle de l'argent public qui nous est confié.

- **GEST** : la gestion est au service de la collectivité, de la cohésion sociale par la solidarité. Elle répond à une mission d'intérêt général d'utilité sociale, non réductible à un simple outil de l'Administration, mais en relation avec une philosophie du vivre ensemble et de la Société.

Notre Association se veut non un observatoire-gestionnaire de la pauvreté mais une force de proposition à partir des besoins réels et des possibilités de réponse adaptée. La rigueur de la gestion des moyens matériels et financiers est mise au service de cette mission et non à celui d'un quelconque profit honorifique ou matériel, dans le plus strict respect de la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, Titre I, Article 1 :

« L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations. »

Les statuts, le règlement intérieur et ses annexes rendent compte de la primauté des préoccupations éthiques sur toute autre considération.

Ils manifestent notre conviction que seul un cadre solide et structuré peut aider chaque personne accueillie à trouver appui et solidité en soi.

C'est pourquoi il est proposé aux personnes seules, en couple ou en famille avec jeunes enfants, en difficulté personnelle, familiale, sociale, comme support pour organiser et structurer leur existence.

- **A** : l'animation est à entendre dans le sens de « donner vie », à partir de la primauté de la personne. Elle porte le mouvement et la reconnaissance :

- le mouvement de sortie de la précarité, de l'exclusion vers l'autonomie, garante d'une réinsertion réussie ;



- la reconnaissance de la personne dans ses besoins (sécurité, confidentialité, respect de la vie privée, de l'intimité), dans ses droits (droit à l'information, aux prestations disponibles, aux recours, à la prise en charge individualisée...) ainsi que dans sa dignité qui la rend responsable de soi et de ses actes dans une société régie par la Loi.

L'autonomie, entendue comme visée pour la personne accueillie et objectif pour l'Association, repose sur cette reconnaissance.

Dans un premier temps, elle prend appui sur la protection et le respect, sur la réparation des effets de la précarité et de l'exclusion grâce à la stabilisation possible dans un cadre adéquat.

Mais, au-delà, elle mobilise chaque personne accueillie dans sa capacité propre à exercer sa citoyenneté, à être responsable de soi-même dans les différentes déclinaisons du Droit Commun (logement, travail).

Pour nous, Association GEST.A.RE, l'articulation des droits et des devoirs civiques constitue la base de tout projet de prévention, même si nous savons le poids d'une histoire passée et des conditions socio-économiques actuelles sur les trajectoires individuelles.

C'est pourquoi, nous proposons d'élargir l'accueil à toutes les personnes, celles qui sont dans cette capacité et celles qui ne le peuvent pas, dans des structures spécifiques répondant aux caractéristiques et aux perspectives propres à chacune.

- **RE** : la recherche et l'innovation sociale mettent l'accent sur la diversification des offres en fonction des demandes spécifiques : CHRS, Maison-relais, Maison d'accueil (en projet), appartements-relais du CHRS et SAF. Elles ne conduisent pas à des expériences aléatoires et désordonnées mais s'inscrivent dans la continuité de notre recherche du maintien ou du rétablissement de la cohésion sociale grâce à la création et la mise en œuvre des outils institutionnels et fonctionnels les mieux adaptés à l'objectif de réinsertion.

Elles nous permettent d'articuler notre visée et nos objectifs, nos principes éthiques et nos réalisations

C'est ainsi que nous avons été pionniers dans notre région pour l'entretien du CHRS, lieu de résidence et de vie, par les résidents eux-mêmes, sans services généraux, pour les Maisons-relais, appelées alors Pensions de famille. Nous espérons l'être pour l'établissement à mettre en place pour les personnes porteuses de problématiques croisées, sociales et de santé.

L'article 5 de nos statuts actuels exprime l'ouverture et la liberté de conscience qui caractérisent ces valeurs.

« L'Association regroupe sans distinction d'âge, de sexe, de religion et de nationalité, des membres adhérents et de membres honoraires qui sont des personnes physiques qui souhaitent s'engager dans des actions de solidarité en apportant une contribution active. »

Le caractère laïque de l'association, c'est à dire ouvert à tous, sans discrimination préalable ni attache idéologique exclusive, concerne aussi bien les administrateurs bénévoles et les salariés que les personnes accueillies pour lesquelles le but poursuivi est l'amélioration de leur condition matérielle et morale, sans considération d'ordre religieux ou partisan.



1- Le CHRS « l'Oustal »

Il est composé de deux entités chargées d'accueillir et d'accompagner des hommes, des femmes, seuls ou en couple. L'une dite « communautaire » regroupe 21 résidents dans un foyer de vie, l'autre, dite « en appartement éclatés » est conçue pour 36 personnes. Comme l'indique l'intitulé du Centre d'Hébergement et d'Insertion sociale, la personne accompagnée entre dans une démarche qui doit déboucher sur sa réinsertion. Cet accompagnement s'inscrit dans une problématique de prise en charge approfondie en réponse à des difficultés d'insertion sociale parfois importantes.

Le foyer communautaire

L'objectif initial était d'accueillir les personnes en grande difficulté dans une « maison » - « oustal » en occitan - prise en charge par les résidents eux-mêmes pour la vie quotidienne afin d'y trouver - ou retrouver – les conditions de leur dignité et de leur citoyenneté.

Le mot « résident » est entendu en tant que participe présent du verbe « résider » qui signifie « établir sa demeure en quelque endroit ». Il exprime bien qu'il s'agit d'un temps de stabilisation dans une existence trop difficile, en vue d'un nouveau départ, appelé insertion ou réinsertion.

La vie à l'Oustal le permet par :

- La solidarité effective entre tous ;
- L'organisation, par l'intermédiaire d'un contrat personnalisé ;
- L'aide quotidienne apportée par l'équipe des salariés et tout particulièrement par l'accompagnant-référent de chacun.

Cet objectif n'a pas changé. Le « vivre ensemble » passe toujours par le « faire ensemble ».

La participation des résidents les place au centre de leur existence quotidienne, lui donne du sens : tâches d'entretien de la chambre et des parties communes, confection des repas, décoration du cadre de vie. La solidarité y apparaît à l'opposé de ce que certains qualifient d'assistanat.

Nous pensons qu'elle ne peut qu'avoir un effet positif sur les attitudes et les comportements induits par la vie précaire connue précédemment, génératrice d'agressivité et de violence.

Cette participation solidaire peut conduire hors les murs, comme nous l'avons observé avec l'aide apportée à des personnes sinistrées après inondation.

Elle a donné naissance à la mise en place et au développement de la Boussole, qui a réuni d'abord les résidents autour du sport, plus précisément du football, grâce à l'engagement d'un accompagnant de l'Oustal, et s'est étendu ensuite à d'autres CHRS. Son ouverture vers les activités culturelles atteste de sa vitalité et de sa nécessité comme outil d'insertion sociale.



Les appartements diffus

24 places sont ouvertes dans des appartements extérieurs, dits « éclatés », reliés au CHRS, destinés aux personnes issues ou non du CHRS et accompagnées par un salarié; Leur objectif est de permettre aux personnes qui ne relèvent plus – ou pas – de la structure communautaire de l'Oustal, de s'insérer dans le droit commun en passant par une étape intermédiaire de vie autonome mais encore accompagnée. L'évolution vers la vie citoyenne pleine et entière est travaillée avec l'accompagnant-référent de la personne.

2- La Maison relais

La création de la maison relais a répondu et répond encore à un objectif centré sur le logement et non sur l'hébergement.

Il s'agit pour nous d'un dispositif d'accompagnement au logement destiné à des personnes qui ne peuvent pas assumer, seules, la gestion de leur vie dans un logement ordinaire, du fait de leurs faibles ressources, de l'absence de perspectives pérennes d'autonomie et d'insertion dans les structures de droit commun (logement, travail).

L'objectif général consiste dans l'offre de logements adaptés à ce public dans un espace et un cadre sécurisant où il est possible de s'assumer avec un accompagnement spécifique, tout en étant relié aux services de droit commun.

C'est pourquoi, espace privatif (studio équipé) et espace collectif (salle à manger, salon, atelier) sont articulés afin que la personne puisse avoir une vie privée sans rompre avec la vie collective et les activités mises en commun.

Le partenariat avec les services et structures référents est privilégié pour maintenir la dynamique d'accompagnement social élargie à la vie citoyenne.

Bien entendu, la perspective d'une vie en logement autonome, hors de la Maison relais, est favorisée lorsqu'elle est possible.

Ces objectifs ont été en grande partie atteints par le recours à plusieurs appartements, occupés sur le mode de la colocation, en attente de la construction du bâtiment nécessaire.

L'achèvement de sa construction, prévu pour juin 2014, constitue un moment décisif de leur réalisation pleine et entière.

Le nom retenu sur proposition de ses occupants et de leurs accompagnants, « l'Atelier », exprime l'objectif d'une possible construction de soi et de son existence qui est au centre de ce dispositif spécifique.

3- Le service d'accompagnement des familles : SAF

Le service a été créé en 2006 avec la particularité d'intervenir aussi bien en termes d'insertion par le logement que de soutien à l'exercice de la parentalité. Ce service est financé par le Conseil Départemental : Direction Enfance Famille et Direction Espace Logement Hérault. C'est dans le cadre de la loi Notre que la compétence liée au Fonds de Solidarité Logement est transférée à la Métropole. Ce transfert prend effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ce service accueille et accompagne, en appartement autonome, de jeunes mères isolées et des couples avec enfants à naître ou âgés de moins de trois ans, en grande



difficulté, pouvant relever d'une mesure d'aide sociale à l'enfance, et/ou d'une mesure judiciaire.

L'objectif poursuivi est double : insertion par le logement et soutien de l'exercice de la parentalité. Il est question d'aider le retour vers le logement de droit commun, par le moyen d'un nouveau contrat de bail ou par le mode du « bail glissant ».

Pour y parvenir, l'évaluation et le traitement des problématiques familiales et sociales mis en place par les accompagnants de l'association sont destinés à permettre aux familles logées dans l'appartement loué par l'association de mieux assurer la gestion de leurs ressources en matière locative ainsi que dans la vie quotidienne.

En raison de l'intérêt reconnu de notre mission, nous avons obtenu du Conseil Départemental, financeur du Service, l'augmentation du financement annuel, ce qui nous a permis de créer un temps partiel d'accompagnement en soutien au travail de la conseillère en économie sociale et familiale. Ce nouveau poste a vocation à travailler au plus près des familles, à leur domicile. Il ancre sa pratique dans les gestes de la vie domestique et sociale quotidienne. Nous en verrons plus loin les perspectives pour l'avenir.

4-Le service « Maintien dans le logement »

L'objectif de cette action est de proposer une intervention sociale qui permette de prévenir les situations d'expulsion locatives et de maintenir dans leur logement des ménages confrontés à des difficultés quant à la gestion de leur habitat (impayés de loyer, troubles du voisinage, rupture familiale et/ou professionnelle...).

Nous nous situons résolument en amont des procédures d'expulsion, couteuse tant sur le plan humain que financier.

Nous n'avons pas vocation à mettre en œuvre un accompagnement de longue durée. Notre intervention consiste surtout à rétablir le lien entre la personne/la famille concernée, les bailleurs et les services de droit commun, dans le but non seulement de résoudre la problématique motivant l'intervention mais aussi, à travers ces liens créés/re créés, de donner des perspectives plus solides de maintien dans le logement.



5- Nos moyens

les personnes, les outils matériels, l'organisation. Notre spécificité.

Nous considérons que l'Association est constituée par trois composantes, les moyens en personnel, les outils matériels et le cadre nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble.

1. Les personnes

Parler de moyens en personnel ne signifie en aucun cas réduire les personnes à des outils, qu'il s'agisse des administrateurs bénévoles ou des personnels salariés.

La spécificité de notre association réside dans l'engagement fort de chacun dans les actions au bénéfice des plus démunis, quel que soit son parcours professionnel antérieur.

Le Conseil d'Administration cherche à réunir des femmes et des hommes issus des différents secteurs de l'activité socio-économique, l'entreprise, l'enseignement, la recherche, le soin, l'action sociale, etc., dans une mixité souhaitable et maintenue.

Concernant les salariés, les recrutements conduisent à un éventail large des compétences pour les fonctions de direction et d'administration (directeur et directeur adjoint, secrétaire de direction et comptable, tous diplômés), ainsi que pour les fonctions d'accompagnement (éducateurs spécialisés, conseillers en économie sociale et familiale, moniteurs-éducateurs et autres formations apparues dans le champ social). Parfois sans formation spécifique au départ, les salariés bénéficient de toutes les dispositions leur permettant de recevoir une formation de base ou complémentaire. Le soutien et l'encouragement à s'engager dans cette voie constitue une autre de nos spécificités qui s'adresse à toutes les personnes, celles qui s'engagent avec nous dans l'accompagnement et celles qui sont accueillies.

Cependant, le Conseil d'Administration considère que la compétence seule ne suffit pas, elle doit s'accompagner de la confiance partagée à tous les niveaux, à commencer par les personnes accueillies, ensuite par les accompagnants, la direction et les administrateurs de l'Association.

C'est cette confiance qui crée la synergie nécessaire à l'aboutissement des efforts de tous.

Elle repose, certes, sur la bonne volonté individuelle, la qualité des relations et de la communication, ainsi que les conditions matérielles, mais aussi - et préalablement - sur la présence d'un cadre garant de la place et de la fonction de chacun, seul capable de permettre d'échapper à l'arbitraire psychologique et aux relations centrées sur le pouvoir, d'assurer à chaque salarié qu'il est compris et soutenu.

De ce point de vue le Conseil d'Administration, en tant qu'employeur, tient à veiller à ce que les conditions de travail permettent d'assurer la santé physique et psychologique de tous les salariés. À cette fin, il a mis en place une commission de prévention des RPS (risques psychosociaux), fait appel à une structure spécialisée (ARACT), en étant en relation avec les organismes concernés (AMETRA ou Inspection du travail).



2. Les outils matériels

Ils sont constitués essentiellement par les locaux ainsi que par les différents équipements mis à la disposition des équipes d'accompagnants, véhicules de service, matériel informatique, notamment.

- Le CHRS

Il est actuellement installé dans deux petits immeubles contigus et communicants, rue Alfred Bruyas, au centre-ville. Sa situation au cœur de la cité est à entendre comme une spécificité de l'association GEST.A.RE, à laquelle administrateurs, salariés et résidents sont attachés.

Cependant, ces immeubles sont vétustes. Ils ont fait l'objet de travaux importants de mise aux normes de sécurité (incendie), d'embellissement (peinture), et d'entretien (chauffage, cuisine). Il apparaît aux administrateurs que, malgré la dernière phase, récente, de travaux, les parties communes et privées ne sont pas suffisamment adaptées aux nécessités actuelles, en particulier concernant l'individualisation du cadre de vie et de l'accompagnement. Par exemple, les douches et les WC sont communs par paliers.

Ces difficultés auxquelles s'ajoute l'impossibilité de satisfaire aux nouvelles normes en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) ont conduit le Conseil d'Administration à prendre la décision de soit transférer le CHRS dans un autre bâtiment, existant ou à construire, à court terme soit procéder à une réhabilitation lourde des locaux existants.

L'association conserve son objectif premier : demeurer en centre-ville afin de favoriser la dynamique d'insertion.

- Les appartements

Ils constituent des outils précieux dans un chemin de vie vers l'insertion et le retour au droit commun citoyen des résidents hébergés et des personnes logées, isolées ou en famille. Ils se développent dans la logique de l'importance donnée au logement dans les problématiques sociales.

Leur parc est appelé à augmenter, tant dans le cadre du CHRS que dans celui du Service d'Accompagnement des Familles, d'autant plus que la rigueur et le sérieux de notre gestion encouragent de plus en plus les bailleurs à nous confier leurs appartements en location.

- La maison relais

L'achèvement de la construction de la maison relais, prévu pour la fin du mois de juin 2014, constitue un changement important dans les conditions de vie des résidents et de travail des salariés, solidairement concernés.

Le Conseil d'Administration rend hommage à la détermination de tous ceux qui ont permis d'y parvenir dans des conditions parfois difficiles et face à des obstacles trop nombreux, d'ordre humain, institutionnel ou matériel.



La qualité de son élaboration architecturale et fonctionnelle en fait un outil particulièrement bien adapté aux objectifs fixés.

La réalisation d'un espace de jardinage, apportera aux habitants de la Maison relais la possibilité de cultiver quotidiennement des fleurs et des légumes, dont ils seront les premiers à récolter les « fruits ». La satisfaction de voir le résultat d'une action organisée dans le temps nous paraît de nature à aider les personnes, parfois en échec depuis trop longtemps, à trouver – ou retrouver – confiance dans leur capacité de réussir quelque chose.

L'installation d'un atelier répond autant au projet des responsables bénévoles, des salariés, qu'au souhait des résidents.

-Notre participation à la Plateforme d'Accès aux Droits liés à l'Habitat

Initiées par la Fondation abbé Pierre et en partenariat avec l'Adages, la CLCV et ATU dans le cadre de laquelle nous proposons une assistance sociojuridique aux locataires en difficulté.

- Le siège de l'association

Le développement de nos activités a entraîné un premier déménagement des locaux du siège, de la rue Mareschal à la rue de Verdun. Cependant ces derniers se révèlent, à leur tour, insuffisants, notamment depuis la création du SAF. Les bureaux actuels sont devenus trop petits et difficilement agencables. Ils rendent difficiles la discrétion nécessaire à l'égard du public accueilli, l'intimité professionnelle de rigueur dans les entretiens avec les résidents et les familles, devenus plus nombreux avec la création de nouveaux services. La présence, souhaitée, de stagiaires ajoute au nombre de personnes réunies dans les trois bureaux disponibles.

Enfin, ces locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), ce qui les rendra légalement non-conformes à partir du 1^{er} janvier 2015, selon les dispositions prévues à ce jour.

Le Conseil d'Administration et la direction consacrent d'importants efforts pour mettre en œuvre le double déménagement qui s'impose, celui du CHRS et celui du siège de l'Association.

3. Le cadre institutionnel : structure et organisation fonctionnelle

Il a une double finalité, structurale, constituant l'axe vertébral, et fonctionnelle, favorisant à la fois l'engagement personnel et la dynamique collective.

- Statuts, règlement intérieur et documents annexes, document unique de délégation, organigramme, fixent le cadre de l'activité de notre Association dans ses différentes déclinaisons. Ils ont constitué – et constituent encore – la référence stable et pérenne qui permet à chacun de connaître les règles et les modalités de notre fonctionnement. C'est pourquoi, ils sont disponibles et consultables par tous, à l'intérieur de l'Association comme à l'extérieur, afin d'assurer la transparence la plus complète de ces règles et de ces modalités.



- La mise en œuvre des valeurs et des options retenues par l'Association passe par la mobilisation des salariés dans une dynamique collective où la place et la fonction de chacun peut être envisagée dans l'actuel et pour les années à venir, dans un contexte de changements présents ou annoncés, mais toujours au service des plus démunis et des plus faibles, temporairement exclus du droit commun.

C'est pourquoi, le Conseil d'Administration est décidé à poursuivre et améliorer les dispositions visant à favoriser un fonctionnement serein et une ambiance de travail positive.

Le choix de l'Association de gérer des structures de taille réduite, à une échelle humaine propice à l'individualisation de l'accompagnement et à la qualité de vie des résidents a conduit l'association à mettre en place une organisation qui concilie cette option et la nécessité de maîtriser les coûts.

C'est dans cet objectif que la mutualisation des fonctions a été mise en place dans notre association avec la mise en place d'établissements et de services nouveaux (maison relais, accompagnement de familles) en tant que facteur d'efficacité et d'économies substantielles.

La coordination des actions a été retenue dans le but de maintenir leur cohérence.

La communication interne et les relations avec les salariés doit permettre de la mettre en œuvre au mieux.

C'est pourquoi différentes mesures nous paraissent particulièrement utiles. Citons :

- les réunions avec les délégués du personnel
- les entretiens annuels d'évaluation et d'évolution des salariés
- la mise en place d'un plan pluriannuel de formation prenant en compte les besoins d'évolution
- la formalisation de l'étude sur les conditions de travail et les risques professionnels

L'Association est particulièrement mobilisée sur le respect des obligations fixées par la Loi du 2 janvier 2002 qui conditionne le renouvellement de l'autorisation administrative de gestion obtenue pour une durée de 14 ans (soit 2016)

Selon les recommandations de l'Agence nationale de l'Évaluation Sociale et Médico-sociale (ANESM), dès 2013, l'Association Gestare a fait procéder à une évaluation interne ; elle sera suivie de l'actualisation de notre projet d'établissement à la lumière des changements préconisés. L'ensemble se terminera par l'évaluation externe, nécessaire au renouvellement de notre agrément.

Les administrateurs sont très attentifs à l'évaluation des pratiques et de leurs résultats effectifs car ils les considèrent comme des éléments essentiels de validation de leurs choix et de leurs décisions en matière d'accompagnement et de réinsertion.

Adhérente de l'URIOPS, l'Association bénéficie de son soutien et de son expertise dans ces actions, dans le cadre du plan d'utilisation des fonds de la formation et du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

Les administrateurs de l'Association proposent le présent Projet Associatif à tous les salariés comme un ancrage fort pour leur réflexion sur les projets concernant les établissements et les services, afin d'assurer la cohérence indispensable pour tous, responsables bénévoles, salariés et public accueilli.



6- Nos partenaires

financement, coopération

La situation de notre Association dans l'ensemble des dispositifs et sa position sur le terrain social nous assignent une mission de « veille sociale ». L'accueil des personnes en grande difficulté nous permet de rassembler un nombre considérable de données concernant les dysfonctionnements qui pèsent sur les personnes et nuisent à la mise en œuvre des politiques publiques ou parfois conduisent à les interroger.

C'est pourquoi, nous nous considérons comme un véritable partenaire institutionnel, chargé à la fois de mettre en œuvre la solidarité collective, d'assurer la cohésion sociale et de proposer les outils susceptibles d'engendrer une meilleure articulation entre les actions sur le terrain et les dispositions réglementaires ou légales.

- Force de proposition et d'innovation, nous l'avons été à la création du CHRS, en partenariat avec les Institutions locales et ministérielles, comme notre historique l'a rappelé. Notre principale source de financement est l'Etat par le biais du ministère de l'action sociale (DDCS)
- Nous l'avons été lorsque nous avons créé la Pension de famille, en synergie active avec les Institutions publiques, aux différents niveaux, local, départemental, ministériel, et privées, Fondation Abbé Pierre (FAP). Notre proximité avec la FAP s'est traduite par la signature de la Charte proposée aux associations gestionnaires de maison relais.
- Nous le sommes toujours avec le Service Accompagnement Famille, créé en partenariat avec le Conseil Départemental et avec désormais la métropole de Montpellier.
- La mise en œuvre de l'action expérimentale « Maintien dans le Logement » témoigne également de notre volonté de proposer des réponses innovantes, en lien avec l'évolution des publics en difficulté.

Ce partenariat a donc prouvé sa fécondité. L'association Gestare est garante, pour sa part, de sa compétence et de sa détermination à le poursuivre, à l'étendre comme nous le verrons dans la présentation de nos perspectives d'action à venir.

De même, la volonté de coopérer avec les autres structures du secteur associatif, notamment le groupe Passerelle, acteur important de l'insertion par la formation et l'accès à l'emploi, ainsi qu'avec les Institutions chargées des régulations sociales (aide à l'enfance, aux soins, au logement...) nous a conduits à nouer des relations dans le cadre d'ensembles professionnels, FNARS, URIOPSS, FAP, et institutionnels (services locaux, départementaux et nationaux).

Partenariat et coopération demeurent les axes forts de notre activité et de notre développement.



7- Nos perspectives

moyen terme et plus long terme

L'évolution des politiques sociales en direction des personnes et familles en situation de grande précarité nous impose de réfléchir aux formes nouvelles à donner aux réponses institutionnelles à apporter. Notre expérience en matière d'hébergement et de logement nous rend compétents à apporter une expertise en la matière et à nous inscrire dans cette évolution en tant que partenaire ouvert aux perspectives nouvelles, en direction des dispositifs de logement, nommés « Aller vers le logement »

Pour nous, ces perspectives sont de deux ordres : renforcement et innovation.

- Le renforcement
 - De la stabilité et de la solidité de l'Association, dans la phase de développement important et rapide réalisé, en cours et à venir. Communication et concertation en sont les maîtres-mots. Des dispositifs qui font la preuve de leur nécessité et de leur efficacité : l'accueil en hébergement, d'abord communautaire, puis dirigé vers l'autonomie en appartement extérieur, c'est-à-dire vers le logement qui, associé à l'emploi, est essentiel à l'accès à la vie citoyenne.
 - La réhabilitation ou la délocalisation du CHRS Communautaire.
 - De l'accompagnement dans le logement des personnes accueillies à la Maison relais, en relation avec le tissu social environnant et avec les structures de droit commun. Le déménagement des résidents logés en appartements de type T5 vers la Maison relais, peut permettre d'envisager l'affectation de ces grands appartements à l'accueil de familles plus importantes, ce qui aurait un impact positif sur la gestion financière des postes mutualisés
 - De la place particulière et décisive du Service d'Accompagnement des Familles (SAF) qui apporte une réponse efficace et économique à des difficultés saisies dans leur globalité.
 - Nous sommes par ailleurs actuellement consultés pour la création de nouvelles pensions de familles et de centres provisoires d'hébergement.
- L'innovation
 - Concerne notre projet de résidence-accueil pour personnes présentant des problématiques addictives et/ou médicales et pour lesquelles il n'existe actuellement aucune réponse en terme de cadre stable et pérenne, au-delà des « lits halte soin santé » (LHSS). Pour avancer malgré les obstacles administratifs, nous nous efforçons de faire entendre la nécessité d'articuler prise en charge sociale et sanitaire durable des personnes accueillies, alors que l'administration les finance séparément, dans des établissements distincts.

Nous recherchons les dispositifs actuels susceptibles de permettre le financement de la partie médicale du fonctionnement, sachant que, du fait de la réduction des coûts induits, notre proposition génère des économies par rapport à la situation actuelle de ces personnes.



Ce projet répond à la fois à nos valeurs d'ouverture aux différentes formes de détresse sociale et à notre objectif de diversification des réponses financièrement économiques et humainement adaptées aux problématiques réelles, non prises en compte dans les schémas existants.

Réactualisé à Montpellier le 06/10/2017

Bernard Matou

Président de Gestare